Compte Rendu de la réunion syndicale du

22/02/2022 à 18h15

Au 86 avenue Lasbordes à SOUMOULOU

Date de la Convocation : 19/11/2021

ORDRE DU JOUR

Toutes compétences

- Explications et vote du compte administratif 2021 du SEABB (délibérations 01_2022_02/ 02_2022_02/ 03_2022_02/ 04_2022_02)
- Approbation du compte de gestion 2021 de M. le Trésorier pour le SEABB (délibérations 05_2022_02/06_2022_02/ 07_2022_02/ 08_2022_02)
- Préalable au vote du BP 2022 :
  - affectation des résultats (09_2022_02/10_2022_02/11_2022_02/12_2022_02)
  - clés de répartition (13_2022_02)
  - sortie de l'inventaire en collecte et en eau potable (14_2022_02 /15_2022_02/ 16_2022_02)
  - subvention eau vive (17_2022_02)
- Vote du BP 2022 (18_2022_02/19_2022_02/20_2022_02/21_2022_02)
- Délibération création poste SIGISTE (22_2022_02)

Compétence AEP

- Délibération sur le choix du mode de gestion de l'eau potable pour le territoire : Ex Lembeye et les Enclaves, Ex Montaner et ex Crouseilles (24_2022_02)
- Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA (25_2022_02)
- Etat des travaux et études en cours

Compétence Assainissement Collectif : collecte

- Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA (26_2022_02)
- Etat des travaux et études en cours

Compétence ANC

- Etats des travaux et études en cours

Questions diverses

- Participation financière du garage Ferreira à la construction du mur de clôture mitoyen (28_2022_02)

Liste de délégués présent à la réunion du 22 02 2022
Quorum au tiers

BG : 45/86
RYMLAND, BORDENAVE, PERSONNE, TRUCO, CAZABAN-CARRAZE, SCUDIZIO, TEULE, GOMEZ, MILET, LAGRAVE, LAGARDE, CUSSO, DIAS, JOUBERT, CONTE, PATACQ, FLANDE, PONDET, MARQUEZ, COSTE, LACAZE, DARQUIER, BOURDA, PONTICO, BRIERE, PRAT, CORRAL, LAGAHE, BEGUE, DAVANTES, COURADES, CAPELLE, LAHON, BREQUE, LARRAZABAL, PERE, MARCARIE, CASTETS, PEDEBEARN, AGUERRE, LABAT, PAULIEN, CHANTRE, TREPEU, CAMPARDON

EAU : 42/82
Mme, M. RYMLAND, BORDENAVE, PERSONNE, TRUCO, CAZABAN-CARRAZE, SCUDIZIO, TEULE, GOMEZ, MILET, LAGRAVE, LAGARDE, CUSSO, DIAS, JOUBERT, CONTE, PATACQ, FLANDE, PONDET, MARQUEZ, COSTE, LACAZE, DARQUIER, BOURDA, PONTICO, BRIERE, PRAT, CORRAL, LAGAHE, COURADES, CAPELLE, LAHON, BREQUE, LARRAZABAL, PERE, MARCARIE, CASTETS, PEDEBEARN, AGUERRE, PAULIEN, CHANTRE, TREPEU, CAMPARDON

ANC : 30/62
Mme, M : RYMLAND, BORDENAVE, TRUCO, CAZABAN-CARRAZE, SCUDIZIO, MILET, LAGARDE, CUSSO, DIAS, JOUBERT, PATACQ, FLANDE, PONDET, MARQUEZ, COSTE, DARQUIER, BOURDA, BRIERE, CORRAL, BEGUE, DAVANTES, COURADES, LAHON, LARRAZABAL, PERE, CASTETS, LABAT, CHANTRE, TREPEU, CAMPARDON

COLLECTE : 15/24
Mme, M. BORDENAVE, CAZABAN-CARRAZE, DIAS, JOUBERT, PATACQ, MARQUEZ, COSTE, BOURDA, COURADES, LARRAZABAL, PERE, CASTETS, LABAT, TREPEU, CAMPARDON.

Toutes Compétences

Explications et vote du compte administratif 2021 du Budget général :01_02_2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 144,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 144,00
	Réalisé :	1 143,85
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	430 030,00
	Réalisé :	407 809,10
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	430 030,00
	Réalisé :	409 864,64
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 143,85
Fonctionnement :	2 055,54
Résultat global :	3 199,39

Explications et vote du compte administratif 2021 du Budget ANC :02_02_2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	214 301,00
	Réalisé :	0,01
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	214 301,00
	Réalisé :	131 952,61
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	297 820,00
	Réalisé :	155 717,29
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	297 820,00
	Réalisé :	292 990,24
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	131 952,60
Fonctionnement :	137 272,95
Résultat global :	269 225,55

Explications et vote du compte administratif 2021 du Budget Collecte :03_02_2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	5 494 708,00
	Réalisé :	2 523 805,44
	Reste à réaliser :	871 150,00
Recettes	Prévu :	5 494 708,00
	Réalisé :	3 678 538,78
	Reste à réaliser :	597 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 487 848,00
	Réalisé :	2 232 632,42
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 487 848,00
	Réalisé :	2 733 433,81
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 154 733,34
Fonctionnement :	500 801,39
Résultat global :	1 655 534,73

Explications et vote du compte administratif 2021 du Budget Eau Potable :04_02_2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	4 617 632,00
	Réalisé :	1 752 844,68
	Reste à réaliser :	1 402 000,00
Recettes	Prévu :	4 617 632,00
	Réalisé :	2 861 244,20
	Reste à réaliser :	355 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 693 513,00
	Réalisé :	1 388 087,40
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 693 513,00
	Réalisé :	1 846 255,03
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 108 399,52
Fonctionnement :	458 167,63
Résultat global :	1 566 567,15

Approbation du compte de gestion 2021 de M. le Trésorier pour le budget Général : 05_2022_02

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par M. le Comptable du SCG Nay-Morlaàs à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte de gestion 2021 de M. le Trésorier pour le budget ANC : 06_2022_02

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par M. le Comptable du SCG Nay-Morlaàs à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte de gestion 2021 de M. le Trésorier pour le budget Collecte : 07_2022_02

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par M. le Comptable du SCG Nay-Morlaàs à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Approbation du compte de gestion 2021 de M. le Trésorier pour le budget eau Potable : 08_2022_02

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par M. le Comptable du SCG Nay-Morlaàs à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Affectation des résultats Budget général 09_2022_02

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. TREPEU Alain, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le Comité Syndical

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**999,64**
- un excédent reporté de :	**3 055,18**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**2 055,54**
- un excédent d'investissement de :	**1 143,85**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**1 143,85**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	**2 055,54**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**2 055,54**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**1 143,85**

Affectation des résultats Budget ANC 10_2022_02

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de TREPEU Alain après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le compte de Gestion 2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**16 654,42**
- un excédent reporté de :	**120 618,53**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**137 272,95**
- un excédent d'investissement de :	**131 952,60**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**131 952,60**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	**137 272,95**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**137 272,95**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**131 952,60**

Affectation des résultats Budget Collecte 11_2022_02

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M TREPEU Alain, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le Comité Syndical

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**746 016,19**
- un excédent reporté de :	**1 246 817,58**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**500 801,39**
- un excédent d'investissement de :	**1 154 733,34**
- un déficit des restes à réaliser de :	**274 150,00**
Soit un excédent de financement de :	**880 583,34**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	**500 801,39**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**500 801,39**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**1 154 733,34**

Affectation des résultats Budget Eau Potable 12_2022_02

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de TREPEU Alain, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le Comité syndical

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	**48 012,28**
- un excédent reporté de :	**506 179,91**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**458 167,63**
- un excédent d'investissement de :	**1 108 399,52**
- un déficit des restes à réaliser de :	**1 047 000,00**
Soit un excédent de financement de :	**61 399,52**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	**458 167,63**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**458 167,63**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**1 108 399,52**

Clés de répartition : 13_2022_02

M. le Président explique à l'assemblée que le SEABB possède 3 budgets annexes et que :

- Les dépenses de fonctionnement des chapitres 012 - 65 et les recettes de fonctionnement du chapitre 013 sont affectées directement au budget général et réparties ensuite dans les budgets annexes selon les clés de répartition suivantes :

	clés		
BG	**ANC**	**Collecte**	**Eau Potable**
DF 012	0,25	0,23	0,52
DF 65	0,02	0,25	0,73
RF 013	0,25	0,23	0,52

- Les dépenses de fonctionnement des chapitres 011-65 et 66 ainsi que les recettes de fonctionnement des articles 761-778-7588-7087 communes à tous les budgets, sont affectées directement au budget annexe eau potable et réparties ensuite dans les deux autres budgets annexes : collecte et ANC selon les clés de répartition suivantes :

	clés		
EAU	**ANC**	**Collecte**	**Eau Potable**
DF 011-066-65	0,20	0,20	0,60
RF 761-778-7588-7087	0,20	0,20	0,60

Seront déduites les dépenses ou recettes exclusives du budget Eau (ex : achat eau, frais bancaires…)
OÜI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** : les clés de répartitions présentées ci-dessus.

Sorties de l'inventaire en eau potable (14_2022_02)

M. le Président explique que depuis plusieurs années, le syndicat procède au renouvellement des réseaux et ouvrages.
Du point de vue comptable, ces biens renouvelés ne sont pas entièrement amortis, mais étant remplacés, leur valeur comptable doit être sortie de l'inventaire du SEABB pour un montant de 400 000€
Le Président propose à l'assemblée que l'écriture comptable concernant la sortie d'inventaire soit prévue au budget 2022

OÜI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :
ACCEPTE : de prévoir au budget 2022 l'écriture concernant la sortie d'inventaires des biens renouvelés pour un montant de 400 000 €

Sorties de l'inventaire en collecte (15_2022_02)

M. le Président explique que depuis plusieurs années, le syndicat procède au renouvellement des réseaux et ouvrages.
Du point de vue comptable, ces biens renouvelés ne sont pas entièrement amortis, mais étant remplacés, leur valeur comptable doit être sortie de l'inventaire du SEABB pour un montant de 359 489€

Le Président propose à l'assemblée que l'écriture comptable concernant la sortie d'inventaire soit prévue au budget 2022

OÜI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :
ACCEPTE : de prévoir au budget 2022 l'écriture concernant la sortie d'inventaires des biens renouvelés pour un montant de 359 489€

Sorties de l'inventaire en collecte (16_2022_02)

M. le Président explique que depuis plusieurs années, le syndicat procède au renouvellement des réseaux et ouvrages.
Du point de vue comptable, ces biens renouvelés ne sont pas entièrement amortis, mais étant remplacés, leur valeur comptable est sortie de l'inventaire du SEABB.

Il convient également, de sortir de l'inventaire les subventions reçues concernant ces biens

Le Président propose à l'assemblée que l'écriture comptable concernant la sortie d'inventaire des subventions soit prévue au budget 2022 pour un montant de : 1470€

OÜI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :
ACCEPTE : de prévoir au budget 2022 l'écriture concernant la sortie d'inventaires des subventions afférentes aux biens renouvelés pour un montant de 1470€

Subvention eau vive (17_2022_02)

Monsieur le Président rappelle au conseil syndical que depuis 2011, le Syndicat verse une subvention unique annuelle à l'association eau vive pour ces actions menées dans le but d'améliorer l'accès à l'eau potable pour tous.
Monsieur le Président explique à l'assemblée que cette association nous a sollicité à nouveau pour obtenir une subvention financière forfaitaire dans le cadre de son projet dans la commune de Kataba et Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de bien vouloir lui verser une somme de 700€.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

- **APPROUVE** : l'attribution d'une subvention unique d'un montant de 700€ pour l'année 2022 à l'association EAU VIVE.

eau vive SENEGAL

Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la commune de Kataba1

(Phase3 : *Une maison, un robinet*)

La commune de Kataba1 qui couvre une superficie de 714 km², est située dans l'arrondissement de Kataba1, département de Bignona, au Nord-Ouest de la région de Ziguinchor.

Elle comprend 35 villages pour une population totale de 23 480 habitants[1] dont 12 131 hommes et 11 349 femmes.

Sur le plan hydraulique, d'importants investissements ont été consentis ces dernières années pour relever le taux de desserte en eau potable dans la commune qui n'était que de 22,6% en 2010[2].

Avant 2018, la commune ne disposait que d'un seul forage qui ne desservait que le village de Daroul Khaïry et dont les capacités de production journalière ne pouvaient couvrir les besoins en eau des autres villages.

A ce jour, la commune de Kataba1 a pu bénéficier de quatre (04) nouveaux forages avec le PUDC[3] réalisés en 2018 - 2019 au niveau des localités de Kataba1, Séléty Dar-Salam Chérif et Dombondir.

Ces réalisations du PUDC ont permis de faire des extensions de réseaux pour les villages de Kataba-Flacounda et Bourome (y compris le quartier de Badjirane) en 2020 - 2021 grâce aux financements des associations Eau Vive Bretagne Loire, Pour Une Afrique qui bouge et Eau Vive Pau Pyrénées (France).

Ainsi, ces deux villages d'une population totale de 1.245 habitants sont aujourd'hui desservis en eau potable avec la réalisation de 6 bornes fontaines publiques (2 à Kataba-Flacounda et 4 à Bourome) et un branchement communautaire pour l'école élémentaire de Bourome.

Toutefois, la consommation de l'eau potable par les populations au niveau des bornes fontaines reste relativement faible en raison de l'éloignement de ces points d'eau de certains foyers du fait de l'habitat dispersé dans la zone.

La troisième phase du projet, dénommé « Une maison, un robinet », et objet de la présente fiche projet, porte principalement sur la densification de réseaux autour des forages de Kataba 1, Séléty, Dar-Salam Chérif et Dombondir, la promotion de branchements domiciliaires et le renforcement des capacités des comités de pilotage en charge de la gestion du service public d'eau potable.

Vote du BP 2022 Budget général 18_2022_02

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	**1 144,00**
Recettes	:	**1 144,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	**497 055,54**
Recettes	:	**497 055,54**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	1 144,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 144,00	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	497 055,54	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	497 055,54	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Vote du BP 2022 Budget ANC 19_2022_02

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Alain TREPEU Président

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	**240 000,00**
Recettes	:	**240 000,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	**302 022,95**
Recettes	:	**302 022,95**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	240 000,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	240 000,00	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	302 022,95	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	302 022,95	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Vote du BP 2022 Budget Collecte des Eaux usées : 20_2022_02

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de Alain TREPEU, Président

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	**3 002 344,00**
Recettes	:	**3 276 494,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	**1 722 926,39**
Recettes	:	**1 722 926,39**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	3 873 494,00	(dont 871 150,00 de RAR)
Recettes	:	3 873 494,00	(dont 597 000,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	1 722 926,39	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 722 926,39	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Vote du BP 2022 Budget eau Potable : 21_2022_02

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de TREPEU Alain

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	**2 355 175,00**
Recettes	:	**3 402 175,00**

Fonctionnement

Dépenses	:	**1 628 583,63**
Recettes	:	**1 628 583,63**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	3 757 175,00	(dont 1 402 000,00 de RAR)
Recettes	:	3 757 175,00	(dont 355 000,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	1 628 583,63	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	1 628 583,63	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération création poste SIGISTE : 22_2022_02)

Il est proposé au Conseil Syndical de créer un emploi non permanent de technicien SIG modélisation hydraulique à temps non complet dans le cadre d'un recrutement pour participer à l'échelle des trois territoires suivants : Pays de Nay, Territoire du Syndicat du Luy de Béarn-Lees gabas et du territoire du Syndicat Béarn Bigorre, à l'élaboration d'un SIG commun et à la mise à jour de la modélisation hydraulique des réseaux d'eau potable.
La mise à disposition n'étant pas réglementaire pour les contractuels de droit public à durée déterminée, chaque établissement va créer l'emploi à raison de 11h40 hebdomadaire par structure.
De ce fait, pour le SEABB, l'emploi serait créé pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 11 heures 40. Cet emploi serait assimilé à la catégorie hiérarchique B.
L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction publique territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de douze mois par période de dix-huit mois consécutifs.
L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut compris entre IB 372 et IM 431. En outre, la rémunération pourrait comprendre les primes et indemnités correspondant aux fonctions assurées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- DECIDE la création, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, d'un emploi non permanent de technicien SIG à temps non complet à raison de 11h40 hebdomadaire,
- PRECISE que cet emploi assimilé à la catégorie B sera doté de la rémunération afférente compris entre l'indice brut 372 et 431 de la fonction publique, la rémunération pouvant comprendre les primes et indemnités correspondant aux fonctions assurées.
- AUTORISE le Président à signer le ou les contrats de travail correspondants à cet emploi.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Compétence AEP

Délibération sur le choix du mode de gestion de l'eau potable pour le territoire : Ex Lembeye et les Enclaves, Ex Montaner et ex Crouseilles : 24_2022_02

Ces syndicats ont fusionné avec le SEABB et tous les contrats concernés arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, le SEABB a conclu deux contrats de concession pour l'eau potable d'une part (secteur ex SMEAVO) et pour l'assainissement collectif (ensemble du territoire) qui s'achèveront le 31 décembre 2026.

Une étude comparative a été conduite. Compte tenu du léger surcout d'une gestion en régie mais surtout du délai nécessaire à son éventuelle mise en œuvre et du choix antérieur fait en septembre 2020 d'amener l'ensemble des contrats de concession à la même échéance (31/12/2026), il est proposé de gérer le service de distribution d'eau potable du secteur Nord (Vic Bilh) en concession pour une durée de 4 ans qui permettra une échéance commune à tous les contrats de concession en cours. Une décision relative à la gestion de l'ensemble des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sera alors soumise au Comité syndical.

La procédure de concession de service public est définie par les articles L.1411-1 à et suivants et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et par la 3ème partie du code de la commande publique.

Préalablement à une telle procédure, le Comité syndical doit se prononcer sur le principe de la concession du service public de distribution d'eau potable au vu du rapport établi en application de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Au vu de cet exposé et du rapport sur le choix du mode de gestion et le contenu des prestations à confier au futur concessionnaire du service public de distribution d'eau potable, le Comité syndical est appelé à :

- Décider du principe de déléguer sous la forme d'une concession le service public de distribution d'eau potable du secteur Nord (Vic Bilh) pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2023,
- Approuver le contenu des prestations confiées au futur délégataire et les options soumises à la consultation,
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation prévue par la réglementation ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **Décide** :du principe de déléguer sous la forme d'une concession le service public de distribution d'eau potable du secteur Nord (Vic Bilh) pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2023,
- **Approuve** : le contenu des prestations confiées au futur délégataire et les options soumises à la consultation,
- **Autorise** :Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation prévue par la réglementation ;

Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA 25_2022_02

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il a reçu par délibération 05_2020_08 du 05 août 2020, délégation pour la durée de son mandat : *« de pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »*

Il rend compte des marchés passés, prévus au budget 2022

EAU POTABLE

n°op	Marché Travaux	Entreprise	Montant des travaux (€HT)	Année de démarrage	Date de notification
851	Renouvellement du réseau d'Eau Potable 2022 : Anoye - Maspie Lalonquère Juillacq / Maure / Lussagnet Lusson	BAYOL TP	843 378,50	2022	25/01/2022
857	Commande 2022-1 : Gomer Rue des Pyrénées	BAYOL TP	86 855,22	2022	10/01/2022

OÜI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :
APPROUVE : le tableau des marchés signés.

Compétence Assainissement Collectif : collecte

Point sur les décisions prises dans le cadre des MAPA
26_2022_02

Le quorum étant atteint, le conseil syndical, peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il a reçu par délibération 05_2020_08 du 05 août 2020, délégation pour la durée de son mandat : *« de pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »*

Il rend compte des derniers marchés approuvés, prévus au budget 2022

COLLECTE DES EAUX USEES					
n°op	Marché Travaux	Entreprise	Montant des travaux	Année de démarrage	Date de notification
94	Commande 2022-2 : lamarque Pontacq Route de Lourdes	BAYOL TP	172 973,44	2022	10/02/2022
99	Commande 2022-1 Lembeye rue de la Gare	BAYOL TP	35 313,36	2022	10/01/2022

OÜI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

APPROUVE : le tableau des marchés signés.

Questions diverses

Participation financière du garage Ferreira à la construction du mur de clôture mitoyen
28_2022_02

Monsieur le Président informe que suite à la construction du siège social, sur la parcelle AC4, il a rencontré le propriétaire de la parcelle mitoyenne, le Garage FERREIRA, afin d'établir les modalités de construction d'un mur de clôture.
Le SEABB, sera maître d'œuvre de ces travaux, qui seront payés par le SEABB, sur son budget EAU, le garage FERREIRA, participera financièrement au coût des travaux à hauteur de 3000€.

OÜI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL SYNDICAL :

APPROUVE : La proposition du Garage FERREIRA de participer forfaitairement au coût des travaux de construction du mur de clôture à hauteur de 3000€

AUTORISE : Le Président, dès que les travaux auront été exécutés, d'établir le titre de 3000€ au Garage FERREIRA.

La séance est levée à 20h20
Le Président
Alain TREPEU

syndicat eau et assainissement béarn bigorre